

Infos'Grisy

Le Mot du Maire

*Chers Grislyens,
Merci de votre confiance.*

*Dimanche 9 mars 2008, vous nous avez largement accordé vos suffrages.
Les nouveaux conseillers et moi-même sommes à votre écoute pour les 6
années à venir.*

Enquête publique du PLU jusqu'au 5 juin 2008.

Le Plan Local d'Urbanisme est consultable, en Mairie, aux heures d'ouverture.

Un registre de doléances est à votre disposition.

Mme BRISSAC Commissaire Enquêteur reçoit le 5 juin 2008 de 9h à 12h.

◇ Notre journée Brocante s'est déroulée sous un magnifique soleil, ce qui a permis de recevoir un bon nombre d'exposants et une grande fréquentation du public.

◇ Le marché aux fleurs a lui aussi accueilli un large public et beaucoup de jardiniers amateurs toujours heureux de pouvoir se renseigner auprès des professionnels. Nous avons eu le plaisir de recevoir des exposants innovants en matière de décoration de jardin. La médiathèque GRIS'LIT-CLIC a accueilli une artiste contemporaine « KIM QUACH » dont les œuvres réalisées avec des matériaux de récupération ont suscité intérêt et admiration.

◇ Grand succès incontesté cette année pour notre repas des anciens qui s'est déroulé dans une ambiance survoltée et menée par la chanteuse accordéoniste remarquable.



Toute l'équipe de la Mairie vous souhaite de bonnes vacances

BUDGET COMMUNAL

Quelques chiffres

Pour l'année 2007 nous avons reçu 625.540.05 € et dépensé 549.111.64 €. Sur cette somme 101.780.19 € correspondent à des investissements ou de grosses réparations :

- Réparation de l'abri du cimetière, du mur de soutènement derrière l'école.
- Remise en état de la rue de l'Isle derrière le cimetière.
- Peintures intérieures de la nouvelle école et de la Mairie.
- Amélioration de l'éclairage public route de Cormeilles

Pour 2008

Sans augmentation communale de vos impôts le budget s'élève à 742.019.00 € dont 122.253.00 € pour l'investissement ;

Sont prévus :

- La fin des travaux de voirie rue des Maurois.
- L'amélioration de certains points d'éclairage publics
- La réfection du mur de l'enclos paroissial (au niveau de l'accès rue du Vexin).
- L'achat d'une remorque pour le tracteur existant.

D'autres réalisations devraient suivre, elles font l'objet d'une réflexion au niveau de l'Equipe Municipale.

INFORMATIONS PRATIQUES

Depuis le 1^{er} octobre 2007, la réforme du permis de construire est entrée en vigueur. Elle simplifie un système fort complexe.

Un nouveau permis de construire, de nouvelles autorisations d'urbanisme

AVANT : il existait 11 régimes d'autorisation et 5 régimes de déclarations.

DESORMAIS : Il ne subsiste que 3 permis

- **Permis de construire**
- **Permis d'aménager (lotissements)**
- **Permis de démolir et une déclaration préalable exigée dans certains cas**

POUR LES TRAVAUX :

Vous n'avez aucune formalité à effectuer pour les travaux d'entretien ou de réparation ordinaires.

Mais vous devez déposer une déclaration préalable pour tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction : les modifications de façade, de toiture, les ravalements (changement d'enduits, de couleurs, de matériaux...), les remplacements de menuiseries extérieures, les châssis de toiture, les piscines, les portails (changements de modèle, de couleur...), les clôtures, les abris ainsi que les extensions créant moins de 20m² de surface hors œuvre brute.

Attention ! Un permis de construire est même obligatoire si vous créez plus de 20m², si vous modifiez le volume du bâtiment, percez ou agrandissez une ouverture sur un mur de façade...

LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Un permis de construire est nécessaire si vous créez une surface de plus de 20m².

Vous devez recourir à un architecte si la surface hors œuvre nette totale du projet dépasse 170m²

LES DEMOLITIONS

Un permis de démolir est exigé dans les secteurs protégés.

QUE FAUT-IL FAIRE POUR OBTENIR UNE AUTORISATION D'URBANISME ?

Première règle à respecter dans tous les cas : il faut impérativement attendre l'arrêté d'accord pour commencer vos travaux.

Si vous réalisez des travaux sans autorisation, vous vous trouvez en situation d'infraction par rapport au Code de l'Urbanisme et des poursuites peuvent être engagées contre vous.

Avant de déposer votre demande, si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir des conseils de la Commune. Votre avant-projet peut également être présenté pour avis au Service Instructeur de la DDEA.

L'instruction de votre demande

Celle-ci doit être déposée en Mairie, au Service Urbanisme, en 5 exemplaires ; et 3 exemplaires pour les déclarations préalables.

Une liste exhaustive de pièces à joindre a été fixée et aucun autre document ne peut être exigé.

Une fois enregistrée, votre demande est transmise dans les cinq jours, au Service Instructeur de la DDEA. (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture)

Ce service de l'Etat, mis à la disposition de la Commune dans le cadre d'une convention révisée en 2007 va instruire le dossier au vu des dispositions du Plan d'Occupation des Sols devenu (Plan Local d'Urbanisme). Après avis de l'Architecte des Bâtiments de France, un projet d'arrêté est proposé à la signature du Maire.

Quels délais ?

Si votre dossier est complet, l'administration doit vous répondre dans le délai :

- De 2 mois : pour les déclarations préalables, pour la construction des maisons individuelles et les permis démolir,
- De 3 à 6 mois : pour les permis de construire *autres que maisons*

individuelles et permis
d'aménager.

Attention, si votre dossier n'est pas complet, l'administration a 1 mois pour vous réclamer les pièces manquantes. Si vous ne fournissez pas les documents dans les 3 mois, **vosre demande sera rejetée.**

Vous pouvez rencontrer l'élu chargé de l'urbanisme.

Dans le cadre du Parc Naturel Régional du Vexin français, vous pouvez obtenir des aides techniques et financières pour vos projets de construction ou de rénovation. Entre autres : réhabilitation de murs traditionnels, ravalement de façade, travaux d'isolation...

Vous pouvez aussi contacter l'Architecte du PNR au 01 34 66 15 10 ou le Pact Arim du Val d'Oise au 01 30 38 07 08 chargé de l'OPAH-Energie : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes (garçons et filles) de nationalité française doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile durant le mois de leur 16^{ème} anniversaire (loi du 28/10/1997).

L'attestation de recensement qui vous sera délivrée par nos soins, est indispensable pour participer à la journée d'appel de préparation à la défense mais également pour vous inscrire sur les listes électorales, aux examens et concours et dans les établissements scolaires.

R.A.M.

Le Relais d'Assistants Maternelles est présent à Grisy-les-Plâtres tous les Juedis de 9h00 à 11h30, dans la salle du conseil, avec Martine JOUEN, animatrice responsable du RAM. Jouets et activités ludiques sont proposés.

LA DECHETTERIE

Horaires d'été

Du 1.04.2008 au 30.09.2008

Pour vos gravats, ferrailles, batteries, huile de vidange, déchets verts, cartons etc....

- Lundi de 9h à 12h et 14h à 17h
- Mercredi : de 14h à 19h
- Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Dimanche : de 9h à 12h

Ouvert les jours fériés sauf le 1^{er} mai

SMIRTOM DU VEXIN

8, chemin de Vernon

95450 VIGNY

Tél : 01.34.66.18.40

Fax : 01.34.66.13.79

Tri sélectif et ramassage des ordures ménagères

Tous les lundis :

Emballages, Journaux, Magazines, plastiques, (bacs bleu, jaune) :

A sortir le dimanche soir

Petit cartons déchirés : dans le bac jaune.

Gros cartons, meubles, électroménagers... --> Déchetterie

Tous les vendredis :

Le ramassage des poubelles ménagères et les verres (bac Vert)

A sortir le Jeudi soir

ACHAT DE BACS

Les tarifs 2008 sont à votre disposition en Mairie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

MARDI 10 JUIN 2008

MARDI 11 NOVEMBRE 2008

Pour mémoire et conformément à la décision du Comité Syndical du 5 Juillet 2007, la collecte des objets encombrants est limitée à 1 m3 par habitation

ATTENTION : liste des objets encombrants non collectés :

Gravats sacs de plâtre ciment, Colle, mortier

Produits explosifs : ex : bouteilles de gaz

Produits toxiques : Batteries, piles, pots de peinture pleins, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts pleins de produits inconnus...

Objets dont les mesures excèdent 1.75 x 1.50x 0.50

Déchets verts souches d'arbres

Objets qui ne sont pas des déchets ménagers : machines industrielles moteurs.

Les objets encombrants doivent être sortis la veille au soir.

LE CIMETIERE

Les personnes propriétaires d'une concession sont priées de désherber les caveaux et mettre les feuillages dans le dépôt **prévu** à cet effet.

Ne pas oublier de vérifier les dates de renouvellement des concessions.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte :

- les lundis et mardis :

De 9h00 à 12h00

-les mercredis et vendredis :

De 14h00 à 17h00

-Jeudi

9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

LE MARCHÉ

Tous les jeudis soir : vente de pizzas

Tous les vendredis après-midis :

De 16h00 à 20h00

INSCRIPTION À L'ECOLE

Les inscriptions à l'école se feront durant le mois de juin.

Pour les enfants nés en 2005 :

En Mairie, tout d'abord, avec le livret de famille, le carnet de santé avec les vaccinations à jour, le Certificat

médical attestant l'aptitude à la vie en collectivité, puis à l'école auprès de Madame la Directrice avec l'enfant.

Pour les nouveaux arrivés :

Déjà scolarisés dans une autre école : fournir le certificat de radiation de l'ancienne école.

**INSCRIPTION À LA
CANTINE**

Les inscriptions à la cantine et à la garderie se feront en Mairie du 1^{er} Juin au 10 Août. N'oubliez pas d'inscrire vos enfants et **de préciser s'ils mangeront à la cantine le jour de la rentrée.**

**PERMANENCE ASSISTANTE
SOCIALE : A MARINES**

A compter du 4 février 2008, la permanence assurée par Mme CLOIREC ne sera plus le vendredi matin mais le

Lundi matin de 9h30 à 11h30

**À la Maison du Département du
Vexin**

**10/12 Boulevard Gambetta
95640 MARINES**

Tél : 01.30.39.61.80

Fax : 01.34.67.53.42

**CAF Caisse d'Allocations
Familiales**

Quartier de la Préfecture
2, place Pergola

95018 CERGY PONTOISE CEDEX

Tel. : 01.30.73.69.00

Permanences sur RDV

01.34.67.52.15

www.caf.fr

Désormais, la CAF va collecter directement auprès des services fiscaux les informations figurant sur la déclaration des revenus. Les allocataires du Val d'Oise n'ont plus à effectuer de déclaration de revenus à leur Caisse d'allocations familiales.

Attention : les personnes qui ne sont pas imposables mais qui perçoivent des aides de la CAF soumises à

condition de ressources, doivent impérativement effectuer une déclaration de revenus aux impôts.

Dorénavant, l'exercice de calcul des droits s'alignera sur celui des impôts ; soit sur une année civile.

Ainsi, les ressources 2007 permettront le calcul des prestations pour l'année 2009.

DOSSIER RMI

Pour établir ou compléter un dossier de demande de R.M.I, vous pouvez contacter l'Association VIE à Cormeilles-en-Vexin (01.34.66.44.74). Une personne de l'association pourra vous recevoir, sur demande, en Mairie.

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES VAL DE
VIOSNE**

3, place du Marechal Leclerc
95640 MARINES

**POINT D'ACCÈS AU DROIT DU VAL DE
VIOSNE**

Renseignement et RDV le mercredi
01.34.67.52.15

**Pour connaître vos droits sur :
Famille, Logement, Travail
Consommation**

A.P.C.E

(Association Pour le Couple en Val
d'Oise)

01.34.67.52.15

3^{ème} mercredi du mois 14h à 16h30

Permanence de Vie

Espace Emploi

(Vexin Insertion Emploi)

Les mardis 9h à 17h

01.34.66.44.88

C.I.D.F.F.

(Centre d'Information sur les Droits
des Femmes et de la Famille)

Les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis du mois

01.34.67.52.15

Consultation juridique d'Avocat

Les 1^{ers} et 2^{èmes} mercredis du mois de
10h à 12h

Permanences gratuites

01.34.67.52.15

Consultation juridique de Notaire

Le 1^{er} mercredi du mois de
10h à 12h

Permanences gratuites

01.34.67.52.15

LES LUTINS DU VEXIN

01.30.39.92.99.

Propose :

La crèche d'Haravilliers

01.34.67.53.60.

Directrice Michelle DAUVERGNE

La crèche de Marines

01.30.39.93.00.

Directrice Aline COUSIN-CHOLLET

La halte-garderie de Marines

01.30.39.93.00.

Directrice Aline COUSIN-CHOLLET

Le centre de loisirs d'Haravilliers

01.30.39.79.33

Responsable Sylvie PERAULT

**OFFICE DU TOURISME
VAL DE VIOSNE**

1, rue de la Croix des Vignes
95 MARINES

Exposition temporaire jusqu'en
SEPTEMBRE 2008

- **Claire ROZIER** (Neuilly en Vexin)
Créatrice bijoux
- **Gérard BOURGEOIS**
(Frémécourt)
Poésies sur images
- **Françoise BOUSQUET** (Us)
Artiste Peintre

VOUS AVEZ UN CHIEN

Quand vous l'emenez faire sa petite promenade, ne laissez pas ses déjections sur les trottoirs ou devant les maisons de vos voisins.

« En ville » vous auriez une contravention, alors un peu de civisme et de respect pour les riverains et les employés communaux qui doivent nettoyer.

LE STATIONNEMENT

Il est interdit de stationner sur un passage protégé. Pensez également à ne pas stationner votre véhicule sur un trottoir ou aux abords immédiats d'une cour ou d'un garage **ainsi que devant l'école**, afin de ne pas gêner la visibilité des riverains, ni le passage des landeaux ou poussettes et également les **cars qui ont beaucoup de difficultés à circuler aux abords de l'école**.

LES BRUITS

Lutte contre le bruit
(Loi du 31/12/1992)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que :

Tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables :**
De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **Les samedis :**
De 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Les dimanches et jours fériés :**
De 10h à 12 h

ASSOCIATIONS

SOURIGRIZ'

Garderie Périscolaire

Pour la 3ème année consécutive, nous accueillons vos enfants scolarisés de 16h à 19h les Lundis, Mardi, Jeudis et Vendredis dans les locaux de l'école. La fréquentation est en moyenne de 15 à 22 enfants.

Cette année les enfants sont encadrés par Laure (Animatrice et Directrice) et Jérôme (Animateur BAFa) qui leur proposent diverses activités :

Jeux de société, jeux d'extérieur, jeux manuels, confection de décoration pour Noël etc.

Nous avons participé cette année au Marché aux Fleurs en vendant des plateaux, boîtes et petits pots décorés et confectionnés par les enfants.

Le 4 juin de 11h à 16h pour clôturer l'année, nous organisons une sortie à

KIDZY (Conflans Ste Honorine) avec les enfants.

En résumé c'est une année dynamique qui se termine.

Nous remercions les parents qui furent présents lors des manifestations ainsi qu'à nos deux animateurs pour leur sérieux.

Nous fournirons les dossiers d'inscription et fiches de préinscription par le biais des carnets de l'école, que vous pourrez déposer en Mairie avant le 25 Aout.

Toujours dans un souci de sécurité pour vos enfants Merci de votre confiance.

Claude DASSE Yolande SERARD
Céline JEANNEST

CLUB DU 3^{ème} AGE

Le saviez-vous ?

Il existe un club du 3^{ème} âge dans notre village, qui se retrouve tous les Vendredis après midi, dans une salle à la Mairie, pour jouer au scrabble ou à la belotte. **VENEZ NOUS REJOINDRE**

Nous vous faisons part de nos projets jusqu'à la fin de l'année :

Une sortie au mois de juin en « Baie de Somme »

Un repas au mois d'octobre et pour clore la fin d'année, un repas à la Mairie.

FOYER RURAL

2 NOUVEAUX ATELIERS EN PROJET :

Karaté et Scrapbooking

Dès la rentrée le Foyer Rural proposera des journées test sur ces nouveaux thèmes.

MÉDIATHÈQUE GRIS'LIT-CLIC

Bibliothèque avec prêts ou consultation sur place de livres, revues et magazines (Géo, Psychologie, Détours, Arts Déco, Santé, Que choisir, Mon jardin ma maison, Mickey, etc...), cd, cédéroms.

A votre disposition 6000 documents adultes et jeunesse.

Le jeudi matin, nous accueillons les petits et leurs assistantes maternelles du RAM (Relais d'Assistants Maternelles) pour un moment de lecture (Valérie).

Habiba et David animent l'atelier informatique 2 samedis par mois.

Sur inscription, le soutien scolaire est assuré par Yvette Nathalie et Chantal.

Atelier Echecs, le lundi soir, animé par
Jean Marc

Prochaines Manifestations

RALLYE Pédestre :

Cormeilles-Grisy
1^{er} juin

Feu d'Artifice et BAL
Avec retraite aux flambeaux :
13 juillet à 21h

Fête Communale :
14 septembre

La Foire a Tout :
12 octobre

Association GRISY CODE
Exposition : les 20 et 21/09/2008

« Les journées du Patrimoine »

Arbre de Noël :
14 décembre

Sortie CANDELORO
20 décembre

ETAT CIVIL

MARIAGE

Julien, Albert, Gilbert SZAREK et
Elodie, Véronique VIDAL
Le 09/05/2008

NAISSANCE

Arthur, Hervé DUVAL
Le 27/01/2008

DECES

Chantal, Suzanne, Geneviève
ESNAULT épouse GENISSET
Le 23/01/2008

BONNE NOUVELLE

L'Auberge

**« Le SAINT GRAAL » ouvre
ses portes le 30 MAI 2008**

Fermeture Hebdomadaire

Le Lundi

ATTENTION : la période des vacances approche Tenez compte des délais d'obtention de la Carte Nationale d'Identité et du Passeport qui sont plus longs à cette période

Délégation des Adjointes

B.LEROY : Urbanisme et Sport
D.NEVEU : Bâtiment et Voirie
C.DASSE : Fêtes et Cérémonies

Nominations des membres des commissions

- **Affaires sociales**

Vice-président Rapporteur :

F. DRUOT

Membres : S.BERTIN, M.VONCKEN,
T.VANDEBROUCK

- **Caisse des Ecoles**

Vice-président Rapporteur :

F.DRUOT

Membres : C.CARPENTIER,
C.DASSE

- **Commission du Personnel Communal**

Vice-président Rapporteur :

C. FAUCHET

Membres : B.LEROY,
G.PAQUERAUD, S.BERTIN

- **Commission des Ecoles**

Vice-président Rapporteur :

A.ROCHETTE

Membres : T.VANDEBROUCK
C.CARPENTIER, F.DRUOT,
M.VONCKEN

- **Commission de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports**

Vice-président Rapporteur :

B.LEROY

Membres : C.DASSE,
JJ. LETAILLEUR, G.PAQUERAUD,
A.JANVIER

- **Commission des Fêtes**

Vice-président Rapporteur :

C.DASSE

Membres : JJ. LETAILLEUR,
G.PAQUERAUD, A.JANVIER

- **Commission des Finances**

Vice-président Rapporteur :

B.LEROY

Membres : D.NEVEU, A.ROCHETTE,
C.FAUCHET, S.BERTIN,
C.CARPENTIER

- **Commission des relations Publiques**

Vice-président Rapporteur :

C.CARPENTIER

Membres : C.DASSE, A.ROCHETTE,
JJ. LETAILLEUR, F.DRUOT

- **Commission des Travaux, de l'Équipement, de l'Urbanisme et de la Sécurité**

Vice-président Rapporteur :

B.LEROY

Membres : D.NEVEU, C.DASSE,
C.FAUCHET, A.ROCHETTE,
JJ.LETAILLEUR, F.DRUOT

Nominations des Délégués aux Syndicats

- **Syndicat Intercommunal Transport canton de Marines** :
C.CARPENTIER, C.DASSE
- **Syndicat Intercommunal Collège Enseignement Technique 3 cantons** :
A.ROCHETTE, C.DASSE
- **Syndicat Mixte Aménagement et gestion du PNR** :
A.ROCHETTE, JJ LETAILLEUR
- **Syndicat Intercommunal de la Source de Berval**
D.NEVEU, C.DASSE, C.SORET, A.
JANVIER
- **Syndicat Intercommunal du collège des Hautiers**
C. CARPENTIER, S. BERTIN
- **Syndicat Intercommunal du LP de Chars**
A.ROCHETTE, C.DASSE
- **Syndicat Intercommunal Assainissement Région Pontoise**
C.SORET, C.DASSE
- **Syndicat Mixte réalisation Vallée Sausseron**
C.DASSE, C.SORET,
JJ.LETAILLEUR
- **Syndicat Départemental Electricité, Gaz, Télécommunications Val d'Oise**
B.LEROY, JJ. LETAILLEUR

- **Syndicat IDE LA Communauté des Communes**
C.SORET, B.LEROY, S.BERTIN,
JJ.LETAILLEUR

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
19 juin à 20h30

Le prochain « INFO GRISY »
Septembre 2008

Bonnes vacances à Tous



